



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, 19 octobre 2021

Médicaments: la CSSS-E soutient des mesures efficaces et pragmatiques pour réduire rapidement les coûts et refuse un système de prix de référence trop rigide

La révision du système de marges de distribution et les autres mesures permettront des centaines de millions de francs d'économies chaque année

curafutura salue les décisions prises par la Commission de la santé du Conseil des États visant à réduire les dépenses dans le domaine des médicaments. Le paquet de mesures soutenu par la CSSS-E comprend tout d'abord la révision du système de marges de distribution, qui permettra d'accroître le recours aux médicaments génériques et biosimilaires. Il prévoit en outre de faire baisser les prix de fabrique des médicaments génériques ainsi que la création d'incitations tarifaires amenant les pharmaciens et les médecins à remettre davantage de médicaments génériques à la place d'originaux plus onéreux. Ces mesures remplacent un système de prix de référence dont le projet était nettement trop rigide et qui aurait pu engendrer des problèmes d'approvisionnement.

curafutura se félicite que l'importance de la révision du système de marges de distribution soit enfin reconnue. La situation actuelle est contre-productive : les pharmaciens et les médecins ont aujourd'hui un intérêt direct à remettre des médicaments originaux, car la marge est nettement plus élevée que pour les médicaments génériques et les biosimilaires. Il convient d'éliminer cette mauvaise incitation connue de longue date et largement responsable de la très faible part de marché des génériques (seulement 20%) et des biosimilaires en Suisse.

La révision du système de marges de distribution ainsi que la baisse du prix de fabrique des génériques permettront des économies de plusieurs centaines de millions de francs chaque année. En outre, les mesures peuvent être mises en œuvre par voie d'ordonnance et donc rapidement applicables. Cette voie pragmatique confirmée par la CSSS-E, après le Conseil national, est judicieuse et préférable à un système de prix de référence dont les modalités étaient beaucoup trop rigides qui aurait mis en péril la sécurité de l'approvisionnement.

Droit de recours des assureurs contre les planifications hospitalières

curafutura salue par ailleurs la décision de la CSSS-E pour l'instauration d'un droit de recours en matière de planification hospitalière. Les assureurs pourront ainsi recourir contre les planifications hospitalières et les listes d'hôpitaux des cantons et pourront faire valoir la question de l'évolution des coûts, qui est parfois trop peu prise en compte.

Mesures de gestion des coûts

En revanche, curafutura regrette une autre décision de la CSSS-E, qui soutient de justesse les mesures proposées de gestion des coûts. Cet instrument est entièrement étranger au système de santé, impraticable et risque d'entraîner une sous-médicalisation ou d'encourager des prestations inadaptées, ce qui est contraire à l'intérêt des patients.



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Contact pour la presse:

Pius Zängerle, directeur curafutura, 079 653 12 60, pius.zaengerle@curafutura.ch

Adrien Kay, responsable communication, 079 154 63 00, adrien.kay@curafutura.ch